

Région de Bruxelles-Capitale
 Canton électoral de ...
 Bureau principal de canton

FORMULE ACF/15bis

**ÉLECTIONS DU PARLEMENT EUROPÉEN, DE LA CHAMBRE,
 DU PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE ET
 DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND
 DU 26 MAI 2019**

Procès-verbal des opérations de dépouillement
 en cas de vote électronique avec preuve papier.

I. Constitution et composition du bureau.-

Le bureau principal de canton réuni le20.. à ... heures dans le local situé à, est composé comme suit (le nom et le prénom sont précédés de la mention : Madame (Mme) ou Monsieur (M)).

- M., Président ;
- M., Président ;

- M., Assesseur ;
- M., Assesseur ;
- M., Assesseur ;
- M., Assesseur ;
- M., Secrétaire.

Ont siégé comme témoins :

- Pour la liste : : M.
- : M.
- : M.
- : M.

Le bureau s'est constitué et les membres ont prêté aussitôt le serment prévu à l'article 104 du Code électoral (il en est fait mention au procès-verbal). Les témoins ont été installés au fur et à mesure de leur arrivée et ils ont prêté le serment prescrit.

OBSERVATIONS :

.....

II. Réception USB et totalisation des votes.

Le bureau a reçu successivement :

Numéro des bureaux de vote	Heure à laquelle les USB des bureaux de vote est (sont) enregistrée(s)	Nombre de votes ⁽¹⁾	Observations ⁽³⁾

¹ - Nombre de bulletins de vote enregistrées dans l'urne.
 - Mentionner si, suite à une défectuosité des deux USB, le bureau principal de canton a dû procéder à un nouvel enregistre-ment complet d'un bureau de vote. En outre, mentionner les enveloppes faisant défaut, etc.

--	--	--	--

Le bureau a constaté que les USB provenant des bureaux de vote étaient régulièrement scellées avant leur réception et avant leur enregistrement, tout comme les enveloppes qui les accompagnaient ; sous réserve des observations mentionnées ci-dessous :

Observations.

.....

IV. Communication des résultats et Procès-verbal.-

Le bureau procède ensuite à la totalisation des votes pour le Parlement européen, la Chambre, le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et les membres bruxellois du Parlement flamand. ⁽²⁾ Lorsque les résultats de tous les bureaux de vote ont été enregistrés, le Président du bureau principal procède à l'impression du procès-verbal et des tableaux de recensement – cf. annexes 1 à 4 à cette formule. Le chiffre électoral de chaque liste est également ajouté ⁽³⁾, ainsi que, pour chaque candidat de chaque liste, le total des votes nominatifs qu'il/elle a obtenus (candidats et suppléants).

Le résultat du dépouillement s'établit comme il est indiqué aux tableaux ci-annexés⁴.

→ Communication des résultats par voie digitale.

Le président du bureau principal de canton ou la personne qu'il a désignée à cette fin communique, sans délai et en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, :

- a. le total des bulletins déposés, le total des bulletins blancs et nuls et le total des votes valables;
- b. le chiffre électoral de chacune des listes;
- c. les suffrages nominatifs obtenus par chaque candidat titulaire ou suppléant.

- au Ministre de l'Intérieur
- au président du bureau principal de la circonscription électorale A pour ce qui concerne l'élection du Parlement européen
- au président du bureau principal de la circonscription électorale B pour ce qui concerne l'élection du Parlement fédéral
- au Président du bureau régional en ce qui concerne l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et des membres bruxellois du Parlement flamand.

→ Transmission du procès-verbal et du tableau récapitulatif.

Le président du bureau principal de canton assure l'envoi sans délai et en utilisant la signature électronique émise au moyen de sa carte d'identité, du procès-verbal de son bureau reprenant le tableau récapitulatif:

- d. au président du bureau principal de la circonscription électorale A et au Ministre de l'Intérieur pour ce qui concerne l'élection du Parlement européen;
- e. au président du bureau principal de la circonscription électorale B et au Ministre de l'Intérieur pour ce qui concerne l'élection du Parlement fédéral;

² La proclamation par le Président du bureau principal de canton de résultats partiels obtenus par les listes peut intervenir après l'enregistrement d'au moins 10 bureaux et par la suite de 10 bureaux de vote supplémentaires et ainsi de suite jusqu'à l'enregistrement de tous les bureaux de vote.

³ Le chiffre électoral de chaque liste est constitué par l'addition des bulletins de vote contenant un vote valable en tête de liste ou en faveur d'un ou plusieurs candidats (titulaires et/ou suppléants) de cette liste.

⁴ **IMPORTANT ! LES TABLEAUX SONT ETABLIS POUR CHAQUE COMMUNE DU CANTON ET POUR LE CANTON AU TOTAL.**

f. au Président du bureau régional, au Ministre-Président du Gouvernement bruxellois et au Ministre-Président du Gouvernement flamand en ce qui concerne l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et des membres bruxellois du Parlement flamand;

Le Président du bureau principal de canton transmet lesdites enveloppes scellées de couleur verte, bleue et blanche respectivement par la voie la plus rapide au Président du bureau régional, en ce qui concerne l'élection du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et des membres bruxellois du Parlement flamand ; au Président du bureau principal de la circonscription électorale A en ce qui concerne l'élection du Parlement européen, qui en donnent chacun récépissé ; et au président du bureau principal de la circonscription électorale B pour ce qui concerne l'élection du Parlement fédéral

A, le2019.

Le Secrétaire

Le Président,

Le Président,

Les assesseurs,

Les témoins,

P.S. LE PRÉSIDENT DU BUREAU PRINCIPAL DE CANTON NE DOIT PAS OUBLIER, LE LUNDI SUIVANT L'ÉLECTION, DE REMETTRE AU RECEVEUR DES POSTES DU CHEF-LIEU DE CANTON LES LISTES POUR LE PAIEMENT DES JETONS DE PRÉSENCE DE TOUS LES BUREAUX ÉLECTORAUX DE SON CANTON. PRENEZ LES ACCORDS NÉCESSAIRES AVEC LE RECEVEUR DES POSTES, AVANT LES ÉLECTIONS, AFIN D'ÉVITER TOUT RETARD DANS LE PAIEMENT DES JETONS DE PRÉSENCE.

Collège électoral français
 Circonscription de Bruxelles-Capitale
 Canton électoral :
 Bureau principal de canton

Date

Heure

**ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN
 DU 2 MAI 2019**

Tableau de dépouillement

	Bulletins enregistrés			Bulletins contenant des votes valables		Bulletins contenant des votes blancs
	électeurs belges (en Belgique)	électeurs belges (de l'étranger)	électeurs de l'Union européenne	Collège électoral français	Collège électoral néerlandais	
Commune						
Commune ...						
Commune ...						
Total pour le canton						

Collège électoral français

LISTE					
	1°	2°	3°	4°	Total
	Bulletins contenant un vote en tête de liste	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	
Sous-total pour la commune de					
Sous-total pour la commune de					
Total pour le canton					

Total des Bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) :
 (Chiffre électoral de la liste)

Effectifs	1	2	3	4	5	6	7	8
Sous-total pour la commune de								
Sous-total pour la commune de								

Total pour le canton								
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--

Suppléants	1	2	3	4	5	6
Sous-total pour la commune de						
Sous-total pour la commune de						
Total pour le canton						

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui du nombre des bulletins avec des votes valables qui s'élève à (..... bulletins trouvés dans les urnes moins bulletins avec des votes blancs).

Fait à, le 2019

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,

Le Président,

ANNEXE 1 À LA FORMULE ACF/15BIS

Collège électoral néerlandais
 Circonscription de Bruxelles-Capitale
 Canton électoral :
 Bureau principal de canton

Date

Heure

**ÉLECTION DU PARLEMENT EUROPÉEN
 DU 26 MAI 2019**

Tableau de dépouillement

	Bulletins enregistrés			Bulletins contenant des votes valables		Bulletins contenant des votes blancs
	électeurs belges (en Belgique)	électeurs belges (de l'étranger)	électeurs de l'Union européenne	Collège électoral français	Collège électoral néerlandais	
Commune						
Commune ...						
Commune ...						
Total pour le canton						

Collège électoral néerlandais

LISTE					
	1°	2°	3°	4°	Total
	Bulletins contenant un vote en tête de liste	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	
Sous-total pour la commune de					
Sous-total pour la commune de					
Total pour le canton					

Total des Bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) :

(Chiffre électoral de la liste)

Effectifs	1	2	3	4	5	6	7	8
Sous-total								

pour la commune de								
Sous-total pour la commune de								
Total pour le canton								

Suppléants	1	2	3	4	5	6
Sous-total pour la commune de						
Sous-total pour la commune de						
Total pour le canton						

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui du nombre des bulletins avec des votes valables qui s'élève à (..... bulletins trouvés dans les urnes moins bulletins avec des votes blancs).

Fait à, le 2019

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,

Le Président,

ANNEXE 2 A LA FORMULE ACF/15bis

Circonscription électorale de : Date :
 Canton électoral : Heure :
 Bureau principal de canton

ELECTION DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS DU 26 MAI 2019
TABLEAU DE RECENSEMENT DES VOTES

	Bulletins enregistrés		Bulletins contenant des votes valables	Bulletins contenant des votes blancs
	électeurs belges (en Belgique)	électeurs belges (de l'étranger)		
Commune				
Commune ...				
Commune ...				
Total pour le canton				

LISTE					
	1°	2°	3°	4°	Total
	Bulletins contenant un vote en tête de liste	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	
Sous-total pour la commune de					
Sous-total pour la commune de					
Total pour le canton					

Total des Bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) :

(Chiffre électoral de la liste)

Effectifs	1	2	3	4	5	6	7	8
Sous-total pour la commune de								
Sous-total								

pour la commune de								
Total pour le canton								

Suppléants	1	2	3	4	5	6
Sous-total pour la commune de						
Sous-total pour la commune de						
Total pour le canton						

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui du nombre des bulletins avec des votes valables qui s'élève à (..... bulletins trouvés dans les urnes moins bulletins avec des votes blancs).

Fait à, le 2019

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,

Le Président,

ANNEXE 3 À LA FORMULE ACF/15bis

GROUPE LINGUISTIQUE FRANÇAIS

Circonscription électorale :

Canton électoral :

Bureau principal de canton

Date :

Heure :

**ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
DU 26 MAI 2019**

Tableau de dépouillement

	Bulletins enregistrés	Bulletins contenant des votes valables		Bulletins contenant des votes blancs
	électeurs belges (en Belgique)	Groupe linguistique français	Groupe linguistique néerlandais	
Commune				
Commune ...				
Commune ...				

Total pour le canton				
----------------------	--	--	--	--

Groupe linguistique français

	1° Bulletins contenant un vote en tête de liste	2° Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats	Total
Sous-total pour la commune de			
Sous-total pour la commune de			
Total pour le canton			

Total des Bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2) :
 (Chiffre électoral de la liste)

Effectifs	1	2	3	4	5	6	7	8
Sous-total pour la commune								

de								
Sous-total pour la commune de								
Total pour le canton								

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui du nombre des bulletins avec des votes valables qui s'élève à (..... bulletins trouvés dans les urnes moins bulletins avec des votes blancs).

Fait à, le 2019

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,

Le Président,

ANNEXE 3 À LA FORMULE ACF/15bis

GROUPE LINGUISTIQUE NEERLANDAIS

Circonscription électorale :

Date :

Canton électoral :

Heure :

Bureau principal de canton

**ÉLECTION DU PARLEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE
DU 26 MAI 2019**

Tableau de dépouillement

	Bulletins enregistrés	Bulletins contenant des votes valables		Bulletins contenant des votes blancs
	électeurs belges (en Belgique)	Groupe linguistique néerlandais	Groupe linguistique français	
Commune				
Commune ...				
Commune ...				
Total pour le canton				

Groupe linguistique néerlandais

	1° Bulletins contenant un vote en tête de liste	2° Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats	Total
Sous-total pour la commune de			
Sous-total pour la commune de			
Total pour le canton			

Total des Bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°) :
 (Chiffre électoral de la liste)

Effectifs	1	2	3	4	5	6	7	8
Sous-total pour la commune de								
Sous-total pour la commune								

de								
Total pour le canton								

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui du nombre des bulletins avec des votes valables qui s'élève à (..... bulletins trouvés dans les urnes moins bulletins avec des votes blancs).

Fait à, le 2019

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,

Le Président,

GROUPE LINGUISTIQUE NÉERLANDAIS
Région de Bruxelles-Capitale

ANNEXE 4 À LA FORMULE ACF/15BIS

Canton électoral :
 Bureau principal de canton

Date :
 Heure :

ÉLECTION DES MEMBRES BRUXELLOIS DU PARLEMENT FLAMAND DU 26 MAI 2019.

TABLEAU DE DÉPOUILLEMENT

	Bulletins enregistrés	Bulletins contenant des votes valables	Bulletins contenant des votes blancs
	électeurs belges (en Belgique)	Groupe linguistique néerlandais	
Commune			
Commune ...			
Commune ...			
Total pour le canton			

Groupe linguistique néerlandais

LISTE					
	1°	2°	3°	4°	Total
	Bulletins contenant un vote en tête de liste	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats titulaires et d'un ou de plusieurs candidats suppléants	Bulletins contenant un vote en faveur d'un ou de plusieurs candidats suppléants	
Sous-total pour la commune de					
Sous-total pour la commune de					
Total pour le canton					

Total des Bulletins avec des votes de liste et des votes nominatifs (1°+2°+3°+4°) :

(Chiffre électoral de la liste

Effectifs	1	2	3	4	5	6	7	8
Sous-total pour la commune de								
Sous-total pour la commune								

de								
Total pour le canton								

Suppléants	1	2	3	4	5	6
Sous-total pour la commune de						
Sous-total pour la commune de						
Total pour le canton						

Le bureau constate que le total général des chiffres électoraux donne un nombre égal à celui du nombre des bulletins avec des votes valables qui s'élève à (..... bulletins trouvés dans les urnes moins bulletins avec des votes blancs).

Fait à, le 2019

Le Secrétaire,

Les assesseurs,

Les témoins,

Le Président,

Le Président,